



# Fédération Des Syndicats Unitaires

## Compte-rendu réunion DPMA du 3 février 2006 «Métiers informatiques»

En 1998, un plan quinquennal était lancé au Minéfi pour permettre l'évolution des informaticiens vers de nouvelles qualifications : programmeur système expert-réseaux (PSE ER), programmeur système concepteur réalisateur d'application (PSE CRA), pupitreur assistant-utilisateur (PAU). Au 1er février 2006, 1936 agents ont passé avec succès les examens organisés par l'IGPDE (institut de formation du Minéfi). Pour la FDSU, c'est un résultat remarquable qui vient remettre quelques pendules à l'heure.

- Les informaticiens des différentes directions du ministère savent évoluer pour acquérir de nouvelles technologies, garantissant l'indépendance du service public face à l'intrusion des sociétés de services dans les administrations d'Etat.
- L'incapacité chronique de la Fonction Publique à revaloriser les primes TAI (traitement automatisé de l'information – décret de 1971) n'empêche pas la DPMA et l'IGPDE de créer de nouvelles qualifications, de préparer et de former des centaines d'agents, ni au Ministre du Budget de payer aux agents ce qui leur est dû !

### 1998-2006 : un bilan intéressant

Initialement prévu pour 5 ans, le plan DSK (du nom du Ministre de l'époque) est aujourd'hui pérennisé tant les besoins à couvrir et les attentes des agents sont grands.

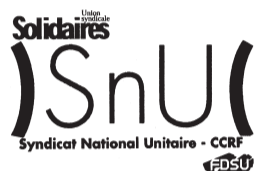
Déjà organisé 7 fois, l'examen de PAU (Pupitreur Assistant Utilisateur B et C) a enregistré 50 % de plus de candidats reçus par rapport aux estimations initiales de chaque administration. A la fois moyen d'élever le niveau technique général et outil de reconversion pour des centaines d'agents, la qualification de PAU est plébiscitée et pérennisée.

En juin prochain, se dérouleront les épreuves écrites de la 5ème session de PSE CRA et PSE expert-réseaux.

Après avoir obtenu l'organisation de 5 examens, au-delà des 5 années initiales du plan «Nouveaux Métiers informatiques», la FDSU a demandé le maintien de ces examens, au moins tant qu'il y aura des candidats et que de nouvelles qualifications n'auront pas été créées.

En revanche, après 5 sessions, l'examen spécifique d'analyste-AU n'est pas prolongé mais l'examen d'analyste «classique» sera aménagé pour intégrer cette notion d'assistance aux utilisateurs.

Dès le début, nous avons dénoncé la faiblesse de la prime d'analyste-AU qui prive cette qualification de toute attractivité. On touche là aux limites de l'exercice consistant à améliorer la rémunération des agents et à maîtriser l'exercice des missions sans toucher au décret poussiéreux de la Fonction Publique.



10/02/2006

### Trois motifs pour continuer

Réunis pour dresser le bilan du plan de 1998, les militants des syndicats de la FDSU ont souligné trois motifs pour qu'une nouvelle impulsion ministérielle soit rapidement donnée aux qualifications informatiques.

1. **Il n'y a pas matière à faire le bilan des améliorations faites au décret de 1971, par les technostructures de la Fonction Publique depuis 35 ans : rien n'a été fait à ce niveau !!**

Ce décret qui avait créé les métiers TAI posait quelques principes toujours précieux mais les années passant, il est de plus en plus évident que le montant des primes correspondantes doit être sérieusement revalorisé.

La FDSU reste très attachée aux principes qui ont assuré la qualité et la continuité des missions informatiques dans les administrations du Minéfi :

- Fiscalistes, statisticiens, comptables, douaniers etc, les informaticiens sont d'abord des fonctionnaires titulaires qui déroulent une carrière aux garanties communes à celles de milliers d'autres agents. Ils évitent ainsi d'être mis à part et bénéficient des règles de gestion et des doctrines d'emplois de leur administration.
- Tout en développant ou pas une carrière, chaque agent peut passer des services administratifs aux services informatiques en acquérant de nouvelles qualifications correspondant aux différents grades (A, B, C).
- Après avoir intégré les métiers informatiques par voie de concours (interne ou externe) ou d'examens, chacun peut se présenter à d'autres examens professionnels impartiaux, garantissant l'égalité des chances, quel que soit le service d'origine ou le parcours scolaire.

2. **Le pari humain et social fait en 98 a payé**

Malgré les ratés au démarrage (souvenons nous de la première session de PAU !), les imperfections (préparations trop ardues, inadaptées aux connaissances professionnelles, accès aux préparations et aux examens trop sélectifs, etc..) plusieurs centaines d'agents ont acquis de nouvelles qualifications. Ils ont dû s'engager personnellement dans l'élargissement de leurs connaissances ou dans la reconversion. Dans le cadre du plan DSK pour les nouveaux métiers informatiques, les agents ont su évoluer vers les nouvelles technologies en même temps qu'ils ont porté les évolutions informatiques des administrations du Minéfi. Ainsi, le niveau de technicité a progressé et a permis de ne pas trop laisser filer la maîtrise de l'outil informatique par le service public.

3. **Parvenu à la fin d'un cycle, le Minéfi doit tirer les enseignements positifs d'un tel plan d'évolution des métiers informatiques, corriger les limites actuelles, augmenter le nombre et la valeur des primes, tout en respectant les principes établis lors de l'écriture du décret de 1979. En particulier, les estimations des besoins doivent être mieux évaluées, en partant des réalités et en intégrant les agents qui ne touchent toujours pas la prime correspondante alors qu'ils ont réussi la qualification.**

### Rassembler pour agir

Le groupe de travail du 3 février 2006 aura finalement permis de relancer les discussions sur les nouveaux métiers informatiques mais c'est avec un sentiment d'inquiétude que nous sommes sortis : y avait-il autour de la table une véritable volonté de lancer un nouveau plan pour les qualifications informatiques ?

En forme de boutade, le responsable de la DPMA qui présidait la réunion a conclu en assurant que la prochaine rencontre serait fixée «avant deux ans !»

Au-delà de la référence au précédent groupe de travail tenu avec les fédérations syndicales en mars 2003, la FDSU insiste pour que le projet d'un nouveau plan ministériel soit engagé comme une priorité.

A cette fin, les syndicats de la FDSU lance une campagne d'information dans tous les services informatiques du Ministère, avec tous les agents de la sphère informatique, pour définir les besoins et obtenir l'ouverture de discussions avec la DPMA.

De grands projets, construits sur la base de nouvelles technologies (serveurs web, bases de données, informatique décisionnelle, etc..) se développent à l'image de Copernic (informatique fiscale) ou d'Accord (Lof).

C'est à partir de ces réalités, propres à chaque administration du Minéfi, qu'un débat contradictoire doit s'engager avec les représentants du personnel.

De la Fonction Publique, les informaticiens ne peuvent rien attendre. En tous cas rien de bon. Un arrêté de novembre 2004 autorisait en effet la suppression des examens professionnels pour les remplacer par un simple oral de présentation des candidats. Rompant avec les principes d'impartialité et de validation des qualifications du décret de 71, cette modification a été fermement rejetée par la FDSU. La DPMA a pris acte s'agissant des examens de programmeur et d'analyste. Cependant, elle expérimentera cette nouvelle modalité pour les examens de chef de projet (il n'y avait déjà pas d'écrit) et de chef programmeur.

Pour la FDSU, il faut clairement renoncer dès à présent à la poursuite de cette expérimentation en particulier pour PAU et PSE.

Si un chantier de simplification doit être ouvert, c'est celui de l'accès de la prime de programmeur et PAU à celle de chef programmeur à l'ancienneté pour tous en reconnaissance de l'expérience et de la technicité acquise.

[www.fdsu.org/primestai.htm](http://www.fdsu.org/primestai.htm)

Pour plus d'informations, les syndicats de la FDSU vous invitent à consulter le site [www.fdsu.org/primestai.htm](http://www.fdsu.org/primestai.htm).

A partir du 21 février, vous y trouverez le décret de 1971, la calculette pour connaître toutes les primes TAI (Traitement Automatisé de l'Information), les résultats par direction des nouvelles qualifications, et les nouveaux métiers définis par la DPMA (base Cigref) et par Copernic (pour la DGI et la DGCP). Régulièrement, les Informations de cette rubrique seront enrichies. Pour recevoir automatiquement un mel d'alerte lors de la publication des nouveautés, inscrivez-vous sur le site.